

Copie

Murri le 7 Août 1864. dodis.ch/41462

Excellence,

Vous savez quelle fâcheuse impression a produite, en Suisse, l'une des phrases de votre réponse aux interpellations proposées, le 20 Juillet dernier, par M. le Député Petrucci della Gattina. La phrase dont il s'agit traitait de l'annexion éventuelle à l'Italie d'une partie du territoire Helvétique; et admettait la possibilité d'une manifestation des citoyens suisses en faveur de cette annexion. L'énonciation de ces hypothèses était, je me plais à le reconnaître, précédée et suivie des protestations d'un vif intérêt pour la Confédération. Je crois fermement que vos collègues et Vous-même, Excellence, êtes animés de sentiments d'amitié et de justice pour mon pays; Vous n'avez formé, j'en suis sûr, aucun projet qui menace son indépendance; et les intentions qui Vous inspiraient au moment où Vous prononciez, comme en passant et à voix si basse que je ne pus les entendre, ces paroles destinées à avoir tant de retentissement ont été, je n'en doute pas, mal interprétées; je n'en veux pour preuve, je le répète, que le ton si bienveillant pour la Confédération du reste de votre discours.

A Son Excellence

M. J. Durando Ministre des Affs. Étrangères
du Royaume d'Italie.

BUNDES-ARCHIV

Dodis



Malheureusement, lorsqu'à distance, le geste, les inflexions de la voix, qui seuls pouvaient lui donner sa véritable valeur, manquèrent à cette phrase improvisée, on crut y lire l'aveu de l'éventualité possible, prochaine même, d'une annexion du Tessin à l'Italie; les paroles officielles d'un ministre semblaient ainsi donner raison aux aspirations ouvertement annexionnistes d'une partie de la presse italienne hostile à la Suisse. Aussi, produisirent-elles dans tout le pays une vive émotion, qui se traduisit à l'Assemblée fédérale par des interpellations et par un vote unanime de confiance dans la sollicitude du Conseil fédéral à prévenir toute immixtion dans nos affaires.

Mon Gouvernement, sans vouloir faire de cet incident le sujet d'aucune réclamation diplomatique, me charge de Vous communiquer le texte des interpellations qui lui ont été adressées, celui de la réponse qu'il a faite à ces interpellations et celui de la décision votée à l'unanimité par le Conseil National et le Conseil des Etats. Il Vous fait cette communication pour que vous puissiez juger en toute connaissance de cause de l'effet produit par vos paroles; et, suivant les propres expressions du Conseil fédéral, afin que les relations amicales et pleines de confiance qui existent entre les deux pays ne soient plus affaiblies par le retour de semblables malentendus.

J'espère que cet incident, regrettable sous certains rapports, aura cependant un résultat favorable pour l'avenir. L'enthousiasme avec lequel les populations du Canton du Tessin, réveillées par cette fausse alerte, signent une adresse de dévouement à la Suisse et protestent contre toute idée de séparation de la mère patrie doit avoir ouvert les yeux aux hommes qui auraient pu croire de bonne foi répondre aux aspirations d'un nombreux parti et faire le bonheur de ces populations, en les réunissant au reste de la péninsule.

La discussion qui a eu lieu dans le sein de l'Assemblée, les déclarations du Conseil fédéral, auront établi d'une manière péremptoire la vanité de toute spéculation ayant pour but de distraire une partie quelconque du territoire Suisse. Le vote de confiance émis par les deux Conseils aura constaté leur ferme résolution de tenir l'engagement contenu dans l'Article 5 de la Constitution fédérale commençant par ces mots: La Confédération garantit aux Cantons leur territoire, etc. Cette attitude si ferme aura fait comprendre à toute l'Europe, que le respect professé en Suisse pour l'indépendance et pour la dignité du moindre des citoyens ne permettra jamais à la Confédération d'entrer en matière au sujet de la cession à l'étranger de la plus pauvre

de nos communautés, fut - ce même en échange d'une
 riche province. Enfin l'accord parfait de la presse
 locale à ce sujet, la protestation si spontanée, si énergique
 des citoyens Tessinois, l'unanimité des confédérés à
 prendre parti pour leurs frères de langue italienne, au-
 ront fait comprendre à tous que le jour, où, une puis-
 sance, quelle quelle fût, prétendrait lui imposer, par
 la force, un échange de territoire, le peuple Suisse cour-
 rait aux armes et ne reculerait devant aucun sacrifice
 pour sauvegarder son honneur, son indépendance et sa liberté.

Cette susceptibilité nationale, cette identité de sentiments,
 cette solidarité inébranlable des Confédérés Allemands, Français
 et Italiens, échappent trop facilement aux observateurs superfé-
 cieux qui n'admettent point qu'une forte nationalité puisse
 exister sans communauté de langue, d'origine, de race, de
 législation, de croyances religieuses ou sans unité administrative.
 Les peuplades Helvétiques, elles, vivés les unes aux autres par
 une solidarité d'intérêts qui a traversé cinq cents ans d'orages,
 sans prétendre critiquer les institutions de leurs voisins, mettent
 l'unité nationale dans l'identité de leurs principes de
 liberté et de leurs convictions républicaines; dans une
 glorieuse communauté de périls victorieusement repoussés,
 de sacrifices héroïquement accomplis et dans l'unanimité
 des citoyens à répéter, s'il le fallait, les mêmes sacrifices;
 enfin

enfin, je le dis avec orgueil, dans le partage d'une prospérité
 et d'un contentement, aujourd'hui, uniques en ce monde.
 Souhaitant à tous cette liberté, ce bonheur dont elles
 jouissent elles mêmes depuis si longtemps, elles ont
 vu dans l'Italie affranchie un champion de plus
 acquis à la cause de l'indépendance des peuples et,
 partant, à l'inviolabilité des antiques libertés suisses.
 Malgré l'émotion causée par un malentendu passage,
 cet espoir ne sera pas déçu; les sentiments généraux
 que Vous, Monsieur le Ministre, et Son Excellence le
 Président du Conseil, avez manifestés publiquement,
 m'en sont un sûr garant.

Veuillez agréer &c &c.

Signé / A. Couste.